



TEXTILFORUM

WEBEN • TISSER
TESSERE • TESSER

Plan de formation

régi par l'ordonnance sur la formation
professionnelle initiale

Créatrice de tissu / Créateur de tissu CFC

(no: 25805)

26 mai 2010

(Version du 1er janvier 2018)

Contenu

Introduction

1	Profil de la profession	2	2
	Explications relatives à l'application du plan de formation		3
<hr/>			
A)	Compétences		
1	Compétences professionnelles / objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs		6
2	Compétences méthodologiques		25
3	Compétences sociales et personnelles		26
<hr/>			
B)	Tableau des cours de l'école professionnelle		28
<hr/>			
C)	Organisation, répartition et durée des cours interentreprises		29
<hr/>			
D)	Procédure de qualification		32
<hr/>			
	Approbation et entrée en vigueur		34
<hr/>			
	Adaptations dans le plan de formation		35
<hr/>			
	Annexe:		36
	- Liste des documents pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale		
	- Glossaire des termes importants		

Introduction

1 Profil de la profession

a) Champ d'activité

Les créatrices de tissu / les créateurs de tissu de niveau CFC¹ conçoivent et tissent des étoffes. En se basant sur les demandes des clients ou sur leurs propres idées, elles développent des tissus. Elles gèrent elles-mêmes la planification, la réalisation et le contrôle de la qualité de leurs produits.

Elles confectionnent des tissus de grande qualité, surtout des tissus d'habillement, des accessoires et des tissus d'intérieur, en appliquant des critères d'esthétisme, de fonctionnalité, de singularité et d'originalité. Des tissus spéciaux confectionnés pour des objets d'art ou des costumes folkloriques peuvent également faire partie de leur offre. Les créatrices de tissu présentent leurs produits, dans des lieux sélectionnés, en fonction des projets et de manière à répondre aux attentes des destinataires.

b) Conception et planification de tissus

Les créatrices de tissu concrétisent les désirs des clients et leurs propres idées dans des esquisses et des projets réalisables et esthétiques. A cette fin, elles mettent en pratique leurs connaissances des armures et de la conception de tissus et appliquent la théorie des couleurs. Elles travaillent leurs projets sur papier et/ou sur ordinateur. Elles testent avec les fils adéquats l'effet des combinaisons de couleurs. Les matériaux qu'elles utilisent sont des fibres naturelles telles que le coton, le lin, la soie et la laine, ou des fibres synthétiques et artificielles, ainsi que des matériaux non textiles.

Les créatrices de tissu choisissent l'armure en fonction de la qualité souhaitée. A cette fin, elles établissent une carte, c'est-à-dire un dessin technique servant à installer le métier à tisser. Elles établissent, en partie, directement sur le métier à tisser les échantillons de couleurs et de qualité. Le calcul de la quantité de tissu, des fils et des matériaux nécessaires en fait également partie. L'établissement des instructions de tissage est la dernière étape de la planification technique.

c) Fabrication de tissus en recourant aux matériaux et méthodes adéquats

Les créatrices de tissu travaillent les matériaux choisis dans un but précis pour en faire des tissus fonctionnels de grande qualité, en veillant à ne pas gaspiller les ressources. Pour ce faire, elles utilisent des métiers à tisser et des outils avec savoir-faire et soin et en toute autonomie, ce qui requiert habileté manuelle et persévérance.

Les créatrices de tissu travaillent aussi bien sur des métiers à tisser manuels que sur des métiers à tisser assistés par ordinateur.

Elles connaissent les méthodes adéquates de traitement après-tissage, nécessaire pour obtenir une qualité de tissu impeccable. Suivant le produit et la commande, elles exécutent elle-mêmes l'apprêt et le travail de finissage.

d) Identité professionnelle

Les créatrices de tissu se distinguent par une approche et des actions créatives, par des compétences techniques et par une grande inventivité. Elles travaillent en fonction des désirs des clients et des dernières tendances de la mode et de la décoration d'intérieur.

Elles associent dans leur profession le savoir-faire artisanal et le savoir-faire créatif.

Elles sont conscientes que les désirs particuliers de la clientèle ont autant d'importance que l'artisanat traditionnel, qu'elles ne doivent pas négliger l'avantage que représentent les pièces uniques et la production en petite série, qu'elles doivent donc occuper sagement les créneaux qui s'y rapportent.

e) Entretien

Les créatrices de tissu effectuent leurs tâches en veillant à ne pas gaspiller l'énergie et les ressources et en appliquant scrupuleusement les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection de la santé et de sécurité au travail.

¹ Pour une meilleure lisibilité, le texte est rédigé au féminin, mais il s'adresse bien évidemment aussi aux hommes.

² Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

2 Explications relatives à l'application du plan de formation

Les quatre points ci-dessous ont de l'importance dans la formation initiale de créatrice de tissu CFC et pour la compréhension de ce plan de formation :

1) Les personnes en formation doivent disposer, à la fin de leur formation, de compétences leur permettant de répondre aux exigences professionnelles qui leur sont posées. Suivant les étapes de travail, les commandes ou les lieux de travail, ces exigences se divisent en trois corps différents auxquels doivent répondre des compétences :

- Des **compétences professionnelles** sont indispensables lorsqu'il s'agit de répondre à des exigences techniques, par exemple façonner des matériaux appropriés au tissage, planifier des commandes ou faire fonctionner des métiers à tisser. Les créatrices de tissu CFC disposent, au terme de leur apprentissage, de compétences professionnelles dans les domaines dont il est question ci-après. Ces objectifs techniques de la formation sont classés en objectifs généraux et objectifs particuliers.

Conception et planification de commandes et de projets (objectif général 1.1)

- Développer et vendre ses propres idées de produits (objectif particulier 1.1.1)
- Conseiller les clients (objectif particulier 1.1.2)
- Concevoir et réaliser des tissus (objectif particulier 1.1.3)

Réalisation de commandes et de projets (objectif général 1.2)

- Etablir les instructions de tissage (objectif particulier 1.2.1)
- Tisser et fabriquer des tissus (objectif particulier 1.2.2)
- Organiser des processus de travail personnels (objectif particulier 1.2.3)

Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et entretien (objectif général 1.3)

- Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé (objectif particulier 1.3.1)
 - Garantir la protection de l'environnement (objectif particulier 1.3.2)
 - Assurer l'entretien (objectif particulier 1.3.3)
- Des **compétences méthodologiques** sont indispensables à une bonne organisation personnelle du travail et de l'apprentissage, à un travail bien ordonné et planifié et à une utilisation judicieuse des moyens auxiliaires de travail. Pour les créatrices de tissu CFC, il s'agit des compétences suivantes (pour plus de détails, voir page 25 de ce plan de formation) :
- Techniques de travail et résolution de problèmes
 - Approche et action axées sur la qualité
 - Stratégies d'apprentissage
 - Approche et action créatives et expérimentales
 - Techniques de présentation
 - Comportement écologique

- Des **compétences sociales et personnelles** sont indispensables lorsqu'il s'agit de répondre à des exigences relationnelles, par exemple dans les contacts avec les supérieurs, les collaborateurs, les clients ou les autorités. Elles rendent les créatrices de tissu CFC aptes à agir avec calme et maîtrise de soi face à des situations conflictuelles qui surgissent dans leur communication avec les autres ou leur travail au sein d'une équipe. Leur personnalité est ainsi renforcée et les créatrices de tissu sont disposées à travailler à leur propre évolution. Pour les créatrices de tissu CFC, il s'agit des compétences suivantes (pour plus de détails, voir page 26 de ce plan de formation) :

- Autonomie et responsabilité
- Apprentissage tout au long de la vie
- Capacité à communiquer
- Capacité à gérer des conflits
- Aptitude au travail en équipe
- Civilité et présentation
- Résistance au stress

2) Les **compétences professionnelles** sont concrétisées sur trois plans par des objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.

- Les domaines thématiques et les domaines de compétences traités par la formation sont décrits sous une forme générale par les objectifs généraux qui spécifient leur importance pour les créatrices de tissu CFC.
- Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent des positions, attitudes ou qualités comportementales prioritaires des personnes en formation.
- Par contre, les objectifs évaluateurs traduisent en action concrète les objectifs particuliers, action concrète que les personnes en formation doivent assumer au terme de leur formation dans les trois lieux de formation.

Les objectifs généraux et les objectifs particuliers s'appliquent aux trois lieux de formation, tandis que la formulation des objectifs évaluateurs est spécifique de chacun des lieux de formation : école professionnelle, entreprise et cours interentreprises.

3) Les compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont travaillées dans les trois lieux de formation avec les objectifs évaluateurs techniques. Elles représentent, à trois, un ensemble de compétences. L'école professionnelle vise la compréhension et l'information, les lieux de formation que sont l'entreprise et les cours interentreprises rendent essentiellement aptes à la pratique professionnelle.

4) L'indication des niveaux de taxonomie donnée pour les objectifs évaluateurs dans les trois lieux de formation permet de mettre en évidence le niveau d'exigence de ces objectifs. On distingue six niveaux de compétence (C1 à C6) qui expriment un niveau de prestation différent. Voici leur signification en détail :

C1 (Savoir)

Restituer des informations et s'y référer dans des situations similaires (énumérer, connaître).

Exemple: les créatrices de tissu nomment les spécificités, les propriétés, les qualités et les possibilités d'utilisation des matériaux suivants : fibres animales, fibres végétales; fibres chimiques cellulosiques, fibres chimiques synthétiques, matériaux non textiles.

C2 (Comprendre)

Non seulement restituer des informations mais aussi en comprendre la teneur (expliquer, décrire, commenter, exposer).

Exemple: à l'aide d'exemples, d'échantillons et de matériaux, les créatrices de tissu expliquent les possibilités et les limites que suppose la concrétisation des désirs d'un client.

C3 (Appliquer)

Utiliser des informations sur des contenus dans différents contextes.

Exemple: les créatrices de tissu nomment l'ordre des couleurs, le cercle chromatique et les effets de couleurs. Elles associent des couleurs et les appliquent dans les règles de l'art dans la réalisation de tissus.

C4 (Analyser)

Segmenter des contenus en éléments distincts, relever et identifier les rapports entre ces éléments.

Exemple: durant les entretiens avec des clients, les créatrices de tissu procèdent systématiquement à une analyse de leurs besoins. Ce faisant, elles cernent les désirs des clients et leurs motifs.

C5 (Synthétiser)

Combiner les différents éléments d'un contenu et les réunir en une entité ou élaborer une solution à un problème.

Exemple: les créatrices de tissu présentent des idées de la phase de conception avec des moyens appropriés.

C6 (Evaluer)

Evaluer certaines informations et certains contenus en fonction de critères donnés.

Exemple: les créatrices de tissu évaluent les projets selon des critères d'esthétique, de qualité du tissu et de fonctionnalité et procèdent ainsi à un choix justifié.

A Compétences professionnelles

Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation

<p>1.1 Objectif général – Conception et planification de commandes et de projets Le professionnalisme mis dans la conception et la planification d'une commande ou d'un projet est un important prérequis afin de pouvoir réaliser et terminer la commande ou le projet de manière adéquate et de répondre aux attentes de l'entreprise ou du client.</p> <p>Pour cela les créatrices de tissu sont au fait des étapes et processus que supposent la conception et la planification de leurs propres produits et de projets réalisés sur commande, pour une fabrication à la pièce ou en petite série.</p>		
<p>1.1.1 Objectif particulier – Développer et vendre ses propres idées de produits Les créatrices de tissu savent que le fait de créer des produits commercialisables et vendables joue un grand rôle dans leur réussite économique. Elles développent des idées appropriées et fondées, destinées à des canaux de vente sélectionnés. Elles savent convaincre leurs clients en présentant leurs idées et leurs produits et mènent une négociation de vente sans perdre leur objectif de vue.</p>		
Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.1.1.1 Tissus et produits Les créatrices de tissu détaillent les désirs des clients et les tendances pour les groupes de produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tissus avec fonction pratique : <ul style="list-style-type: none"> - textiles d'intérieur et de décoration - tissus d'habillement - accessoires - Tissus sans fonction pratique : <ul style="list-style-type: none"> - expérimentation - art <p>Elles suivent les tendances de la mode et de l'architecture d'intérieur et consignent régulièrement leurs observations dans leur dossier de formation. (C3)</p>	<p>1.1.1.1 Tissus et produits Je définis la clientèle à laquelle s'adressent les produits et tissus de mon entreprise formatrice.</p> <p>J'identifie et décris les particularités de ses produits sur le plan de la fonctionnalité, qualité et singularité. (C2)</p>	

<p>1.1.1.2 Histoire du textile et du tissage Les créatrices de tissu détaillent les développements économiques, technologiques, écologiques et sociaux les plus importants et les avancées qui caractérisent l'histoire du textile et du tissage. (C2)</p>		
<p>1.1.1.3 Branche / entreprise Les créatrices de tissu décrivent les spécificités de la structure artisanale qui caractérise la branche et les possibilités qu'offre cette structure. Elles présentent les possibilités qui leur sont offertes sur le plan du travail et du perfectionnement. (C2)</p>		
<p>1.1.1.4 Structure de la clientèle Les créatrices de tissu décrivent les cibles commerciales les plus importantes et leurs besoins. Elles présentent les possibilités d'exposer leurs produits et connaissent les foires-expositions les plus importantes. (C2)</p>	<p>1.1.1.4 Structure de la clientèle Je décris correctement les cibles commerciales de mon entreprise de formation et leurs besoins. (C2)</p>	
<p>1.1.1.5 Présentation du produit Les créatrices de tissu développent leur réflexion sur un produit qu'elles ont conçu elles-mêmes et sur son prix. Elles montrent de manière appropriée comment et avec quel argument ce produit peut être vendu. (C5)</p>	<p>1.1.1.5 Présentation du produit Je conçois moi-même la présentation du produit qui doit attirer et convaincre les clients. Si nécessaire, j'utilise des outils appropriés de promotion des ventes dans les canaux de vente spécifiques de l'entreprise. (C5)</p>	<p>1.1.1.5 Présentation du produit Les créatrices de tissu montrent à qui, comment et avec quel argument de vente un produit, conçu et fabriqué par elles, peut être vendu. Elles présentent leurs réflexions de manière intelligible pour leurs interlocuteurs. (C5)</p>

<p>1.1.1.6 Négociation de vente Les créatrices de tissu décrivent les subtilités et étapes d'une négociation de vente réussie.</p> <p>Elles mènent les négociations de vente de façon convaincante et utilisent des techniques de questionnement et une argumentation appropriées. (C5)</p>	<p>1.1.1.6 Négociation de vente Je suis capable d'entamer une négociation de vente de façon appropriée à la situation, de la mener avec pertinence et de la conclure en répondant aux attentes du client comme à celles de l'entreprise. (C3)</p>	
--	--	--

Compétences méthodologiques

2.4. Approche et action créatives et expérimentales

2.5 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

3.3 Capacité à communiquer

3.4 Capacité à gérer des conflits

<p>1.1.2 Objectif particulier – Conseiller les clients Les créatrices de tissu connaissent l'importance des conseils requis par un travail professionnel et adapté à la demande du client. Elles se préparent à un premier contact avec le client et mènent la négociation sans perdre les objectifs de vue. Ce faisant, elles cernent les besoins du client et documentent de manière autonome les exigences liées à la commande.</p>		
Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.1.2.1 Entretiens Les créatrices de tissu conduisent un entretien en suivant les objectifs, de manière appropriée à la situation et à leur interlocuteur.</p> <p>Pour cela, elles appliquent de manière appropriée, pour chaque phase de l'entretien (introduction, développement et conclusion), les règles de communication, en</p>	<p>1.1.2.1 Entretiens Je conduis un entretien avec un client en appliquant les règles de la technique d'entretien, de manière appropriée à la situation et au client et dans un souci de réussite. (C5)</p>	

<p>particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute active (prendre l'interlocuteur au sérieux) - Questions clés (clarté) - Questions ouvertes / fermées (conduite) (C5) 		
<p>1.1.2.2 Analyse des besoins Au cours de l'entretien avec les clients, les créatrices de tissu procèdent, de manière ciblée, à une analyse des besoins.</p> <p>Ce faisant, elles cernent les désirs et motifs des clients. (C4)</p>	<p>1.1.2.2 Analyse des besoins Au cours des entretiens, je cerne de façon ciblée les besoins des clients.</p> <p>Ce faisant, je cerne les désirs et les motifs des clients. (C4)</p>	
<p>1.1.2.3 Concrétisation des désirs du client Les créatrices de tissu expliquent, à l'aide d'exemples, d'échantillons et de matériaux, les possibilités et limites que suppose la concrétisation des désirs du client. (C2)</p>	<p>1.1.2.3. Concrétisation des désirs du client / conseils Je conseille le client en lui montrant, à l'aide d'exemples, d'échantillons et de matériaux, les possibilités et limites que suppose la concrétisation de ses désirs. (C5)</p>	
	<p>1.1.2.4 (C3) Documentation de l'entretien Je documente les principaux points et décisions qui jouent un rôle dans la réalisation du mandat. Je les classe d'après</p> <ul style="list-style-type: none"> - les décisions - le déroulement et les délais (C3) 	

Compétences méthodologiques

- 2.4. Approche et action créatives et expérimentales
- 2.5 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.4 Capacité à gérer des conflits
- 3.6 Civilité et attitude

1.1.3 Objectif particulier – Concevoir et réaliser des tissus

Les créatrices de tissu sont conscientes que les tissus doivent répondre à des exigences esthétiques, qualitatives, fonctionnelles et de singularité. Elles utilisent donc de manière adéquate et dans un souci de cohérence des matériaux, couleurs et structures, composent la surface et l'armure selon les règles de l'art. Elles présentent leurs réflexions avec pertinence.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.1.3.1 Fibres/ fils / fils retors Les créatrices de tissu indiquent les spécificités – provenance, procédé de fabrication, histoire, ressources et aspects économiques - les propriétés, les critères de qualité et les possibilités d'utilisation des fibres, fils et fils retors suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fibres animales- Fibres végétales- Fibres chimiques cellulosiques- Fibres chimiques synthétiques- Matériaux non textiles <p>Elles citent les divers systèmes de numérotation des fils et utilisent de manière ciblée, dans leurs travaux, les fils standards. (C3)</p>	Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9	
<p>1.1.3.2 Théorie des couleurs Les créatrices de tissu détaillent la gamme des couleurs, le cercle chromatique et les effets de couleur. Elles sont capables d'associer des couleurs d'après des modèles et de les utiliser dans la création de tissus. (C3)</p>	Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9	
<p>1.1.3.3 Théorie du style Les créatrices de tissu nomment les plus importants</p>	Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9	

courants et principes des différents styles et de l'histoire de l'art. (C1)		
<p>1.1.3.4 Éléments de conception</p> <p>Les créatrices de tissu connaissent la signification des éléments de conception suivants et les utilisent à titre d'exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces - Couleurs - Formes - Proportions - Rythmes - Ornaments - Echelle (C3) 	Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9	

<p>1.1.3.6 Analyse de tissus³ Les créatrices de tissu sont capables d'analyser des échantillons de tissus selon les aspects suivants et établissent les cartes correspondantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Armure - Sens de trame et de chaîne - Disposition des couleurs - Compte de fil en chaîne et en trame (C4) 	<p>1.1.3.6 Analyse de tissus³ Les créatrices de tissu sont capables d'analyser des échantillons de tissus selon les aspects suivants et établissent les cartes correspondantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Armure - Sens de trame et de chaîne - Disposition des couleurs - Compte de fil en chaîne et en trame (C4) 	<p>1.1.3.6 Analyse de tissus³ Les créatrices de tissu sont capables d'analyser des échantillons de tissus selon les aspects suivants et établissent les cartes correspondantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel - Armure - Sens de trame et de chaîne - Disposition des couleurs - Compte de fil en chaîne et en trame. (C4)
<p>1.1.3.7 Présentation Les créatrices de tissu présentent avec des moyens appropriés des idées issues de la phase de conception. (C5)</p>	<p>Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9</p>	
<p>1.1.3.8 Visualisation Les créatrices de tissu créent grâce à des techniques et procédés appropriés des dessins, esquisses et projets de tissus. (C5)</p>	<p>Contenu dans objectif évaluateur 1.1.3.9</p>	
<p>1.1.3.9 Projets Les créatrices de tissu créent des projets de textiles tissés qui répondent aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique - Qualité du tissu - Fonctionnalité - Singularité / Originalité <p>Ce faisant, elles appliquent de façon pratique et cohérente les connaissances figurant sous 1.1.3.1 – 1.1.3.8. (C5)</p>	<p>1.1.3.9 Projets⁴ Je crée des projets de textiles tissés qui répondent aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique - Qualité du tissu - Fonctionnalité - Singularité / Originalité <p>Ce faisant, j'applique de façon pratique et cohérente les connaissances figurant sous 1.1.3.1. – 1.1.3.8. (C5)⁵</p>	<p>1.1.3.9 Projets Les créatrices de tissu créent des projets de textiles tissés qui répondent aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique - Qualité du tissu - Fonctionnalité - Singularité / Originalité - Singularité / Originalité <p>Ce faisant, elles appliquent de façon pratique et cohérente les connaissances scolaires figurant sous 1.1.3.1 - 1.1.3.8. (C5)⁶</p>

³ Introduit le 6 Sept. 2017, en vigueur depuis le 1er Jan. 2018

⁴ Pour la formation en entreprise, il importe que les connaissances scolaires figurant sous 1.1.3.1 – 1.1.3.8 soient appliquées de façon pratique et cohérente.

⁵ Dans le cadre de projets adaptés aux personnes en formation et de problèmes exemplaires simples.

⁶ Dans le cadre de projets adaptés aux personnes en formation et de problèmes exemplaires.

⁷ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

<p>1.1.3.10 Logiciel de conception de tissus Les créatrices de tissu détaillent les fonctions d'un logiciel courant de conception de tissu et sont capables de l'utiliser. (C3)</p>	<p>1.1.3.10 Logiciel de conception de tissus J'utilise avec habileté le logiciel de conception de tissus dont je dispose dans mon entreprise formatrice et je me conforme aux instructions. (C3)</p>	<p>1.1.3.10 Logiciel de conception de tissus Les créatrices de tissu utilisent avec habileté le logiciel de conception de tissus dont elles disposent dans le cours interentreprises. (C3)</p>
<p>1.1.3.11 Présentation / Evaluation des projets Les créatrices de tissu présentent et évaluent des projets selon les critères suivants et argumentent leur choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique - Qualité du tissu - Fonctionnalité (C6) 	<p>1.1.3.11 Présentation / Evaluation des projets Je présente aux formateurs et à mes collègues de travail les projets et propositions élaborés à l'école professionnelle et en entreprise. Je réalise de façon autonome, dans l'entreprise, des projets sélectionnés.(C6)⁷</p>	<p>1.1.3.11 Présentation / Evaluation des projets Les créatrices de tissu présentent et évaluent des projets selon les critères suivants et argumentent leur choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esthétique - Qualité du tissu - Fonctionnalité (C6)
<p>1.1.3.12 Faisabilité Les créatrices de tissu examinent et documentent la faisabilité de leurs projets en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux - Budget - Délais - Infrastructure (métier à tisser, outillage, ustensiles) (C4) 	<p>1.1.3.12 Faisabilité J'examine et documente la faisabilité de mes projets en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux - Budget - Délais - Infrastructure (métier à tisser, outillage, ustensiles) (C4) 	
<p>1.1.3.13 Calculs en rapport avec la profession Les créatrices de tissu effectuent correctement des calculs simples en rapport avec la profession dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité de tissu - Quantité de matériaux - Travail et temps nécessaires - Calcul des coûts productifs et non productifs (C3) 	<p>1.1.3.13 Calculs en rapport avec la profession J'effectue correctement les calculs suivants dans mon domaine de travail et documente mes résultats. (C3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité de tissu - Quantité de matériaux - Travail et temps nécessaires - Calcul des coûts productifs et non productifs (C3) 	<p>1.1.3.13 Calculs en rapport avec la profession Les créatrices de tissu effectuent correctement des calculs simples en rapport avec la profession dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité de matériaux - Travail et temps nécessaires (C3)

<p>1.1.3.14 Offres Les créatrices de tissu décrivent la fonction et la structure d'une offre et d'une confirmation de commande. (C2)</p>	<p>1.1.3.14 Offres Je présente, à l'aide d'un exemple, la structure et les éléments d'une offre standard. (C2)</p>	
	<p>1.1.3.15 Déroulements / Planifications Je planifie l'ordre dans lequel se déroulent les différentes étapes, depuis l'acquisition des matériaux jusqu'à la finition.</p> <p>Je procède en outre aux planifications suivantes pour des commandes simples, d'après les instructions de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délais - travail - coûts (C5) 	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité
- 2.4. Approche et action créatives et expérimentales
- 2.5 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie
- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.5 Aptitude au travail en équip

1.2 Objectif général – Réalisation de commandes et de projets

La réflexion préliminaire qui est au cœur de la phase de planification et de conception est matérialisée en tissus, ce qui permet de s'assurer que les spécificités de la commande sont respectées et que la réalisation du produit est menée à bien.

Les créatrices de tissu utilisent des matériaux appropriés, des techniques spécifiques, des métiers à lames et des outils de tissage afin de fabriquer à la pièce ou en petites séries et de manière adéquate des tissus conformes à l'usage auquel ils sont destinés. Elles établissent les instructions de tissage en effectuant des dessins et des calculs techniques, préparent le matériel nécessaire et le transforment en tissus de très haute qualité. Elles présentent les tissus/produits finis de manière appropriée à la situation et intelligible pour leurs interlocuteurs.

1.2.1 Objectif particulier – Etablir les instructions de tissage

Les créatrices de tissu sont conscientes qu'avant de se mettre à tisser il leur faut disposer d'instructions de tissage appropriées. Elles en comprennent l'utilité et la structure et elles les établissent en toute autonomie.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.2.1.1 Faisabilité technique / Calculs Les créatrices de tissu établissent d'après une ébauche les données et exigences techniques du travail sur le métier à tisser, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dimensions du travail fini- Matériel- Couleurs- Densité des fils (densité de la chaîne et de la trame)- Longueur et largeur de la chaîne- Plan de finition- Fiche d'ourdissage <p>Elles concrétisent les ébauches en tenant compte de leur faisabilité technique, calculent les valeurs nécessaires et établissent un calcul du matériel indispensable. (C3)</p>	<p>1.2.1.2 1.2.1.1 Faisabilité technique / Calculs J'établis d'après une ébauche les données et exigences techniques de mon travail sur un métier à tisser spécifique.</p> <p>Ce faisant, je prends garde aux points suivants en tenant compte des possibilités techniques de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dimensions du travail fini- Matériel- Couleurs- Densité des fils (densité de la chaîne et de la trame)- Longueur et largeur de la chaîne- Plan de finition- Fiche d'ourdissage <p>Je m'assure de la faisabilité technique des ébauches. En outre, je calcule les valeurs nécessaires et j'établis un calcul du matériel indispensable. (C3)</p>	

<p>1.2.1.2 Etablissement d'instructions de tissage Les créatrices de tissu établissent par écrit et de façon intelligible les instructions de tissage pour diverses commandes.</p> <p>Elles utilisent à cet effet des moyens auxiliaires et matériaux appropriés. (C5)</p>	<p>1.2.1.2 Etablissement d'instructions de tissage J'établis par écrit et de façon intelligible les instructions de tissage pour diverses commandes.</p> <p>J'utilise à cet effet, selon les instructions de l'entreprise, les moyens auxiliaires et matériaux dont je dispose. (C5)</p>	
<p>1.2.1.3 Interprétation d'instructions de tissage Les créatrices de tissu analysent et interprètent des instructions de tissage sélectionnées.</p> <p>Elles décrivent le tissu qui peut être fabriqué à l'aide de ces instructions. (C4)</p>	<p>1.2.1.3 Interprétation d'instructions de tissage J'analyse et interprète avec exactitude et rigueur les instructions de tissage données.</p> <p>Je les applique dans les règles de l'art et consciencieusement, selon les exigences de l'entreprise. (C5)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 Stratégies d'apprentissage
- 2.4. Approche et action créatives et expérimentales

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.2.2 Objectif particulier – Tisser et fabriquer des tissus

Les créatrices de tissu sont conscientes que c'est au cours du processus de production qu'elles répondent concrètement aux exigences liées au produit. Elles transforment les matériaux dans les règles de l'art en utilisant les techniques appropriées et en se servant avec efficacité des métiers à tisser, outils et machines et en veillant à ne pas gaspiller les ressources.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
cf. 1.1.3.1 Matériaux	1.2.2.1 Matériaux Je transforme dans les règles de l'art les fils et les retors disponibles dans mon entreprise, selon ses instructions et en fonction de la commande. (C3)	1.2.2.1 Matériaux Les créatrices de tissu transforment, en fonction des tâches à exécuter, des matériaux fabriqués avec les fibres suivantes : <ul style="list-style-type: none">- fibres animales- fibres végétales- fibres chimiques cellulosiques- fibres chimiques synthétiques- matériaux non textiles (C3)
1.2.2.2 Métiers à tisser Les créatrices de tissu nomment <ul style="list-style-type: none">- la structure- les différentes parties- le fonctionnement- les différences de divers types de métier à lames. Elles nomment d'autres types de métier à tisser ainsi que les caractéristiques des tissus qui s'y rapportent. (C1)	1.2.2.2 Métiers à tisser Je nomme les parties d'un métier à tisser dont je dispose à mon lieu de travail et je montre leur fonctionnement ainsi que les possibilités techniques. Ce faisant, j'emploie la terminologie qui s'y rapporte. (C2)	

	<p>1.2.2.3 Installation d'un métier à tisser / des outils et ustensiles J'utilise de manière professionnelle les outils et ustensiles de tissage lors de l'installation de métiers à tisser et lors du tissage.</p> <p>Je décris les outils suivants et les utilise de manière adéquate et spécifique à l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ourdissoir et cadre à ourdir - diverses navettes - bobinoirs - templet - vautoir - passettes (C3) 	<p>1.2.2.3 Installation d'un métier à tisser / tisser Les créatrices de tissu installent en toute autonomie un métier à tisser prêt à fonctionner et fabriquent des tissus également en toute autonomie. (C5)</p>
	<p>1.2.2.4 Echantillon de tissu Au besoin, je tisse des échantillons dans les règles de l'art, les évalue et les compare avec l'ébauche.</p> <p>Je procède de façon autonome à d'éventuels ajustements appropriés. (C6)</p>	<p>contenu dans 1.2.2.3</p>
	<p>1.2.2.5 Tissage Je tisse des tissus d'après la planification. Ce faisant, je veille à ce que toutes les fonctions soient sollicitées de manière appropriée et que la qualité réponde aux attentes. (C5)</p>	<p>1.2.2.5 Tissage expérimental Les créatrices de tissu transforment les matériaux textiles et non textiles de manière créative.</p> <p>Elles mènent des expériences avec divers matériaux et méthodes de traitement après-tissage et présentent les effets sur le résultat obtenu.</p> <p>Elles consignent de façon aisément compréhensible leurs réflexions et observations dans leur dossier de formation. (C5)</p>

<p>1.2.2.6 Contrôle de la qualité et traitement après-tissage Les créatrices de tissu décrivent les procédés d’apprêt usuels et les techniques utilisées pour le traitement après-tissage des tissus.</p> <p>Elles expliquent les erreurs typiques et les insuffisances. (C2)</p>	<p>1.2.2.6 Contrôle de la qualité et traitement après-tissage Je contrôle la qualité des tissus fabriqués et applique avec savoir-faire le procédé d’apprêt et les techniques appropriées.</p> <p>Je constate de façon autonome les erreurs et insuffisances et les corrige. (C4)</p>	<p>1.2.2.6 Travaux de finition Les créatrices de tissu exécutent les travaux de finition appropriés et nécessaires suivant les instructions qu’elles reçoivent. (C3)</p>
--	--	---

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité
- 2.4. Approche et action créatives et expérimentales
- 2.5 Techniques de présentation
- 2.6 Comportement écologique⁸

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Résistance au stress

⁸ Introduit le 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

Objectif particulier 1.2.3 Organiser des processus de travail personnels		
Les créatrices de tissu sont conscientes que les déroulements et processus ne fonctionnent que si elles organisent leurs travaux selon la pratique de l'entreprise. Elles réalisent de façon rationnelle leurs propres travaux selon les critères généraux et ceux de l'entreprise, respectent les délais et utilisent les outils usuels de traitement informatique.		
Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
	<p>1.2.3.1 Gestion du temps Je planifie mes travaux et établis des priorités. Je prends en compte les impératifs de temps et d'organisation.</p> <p>Si nécessaire, j'établis un plan personnel de déroulement du travail. (C3)</p>	<p>1.2.3.1 Gestion du temps Les créatrices de tissu planifient et organisent leurs travaux selon les impératifs de temps. (C3)</p>
	<p>1.2.3.2 Aménagement de la place de travail Je veille à ce que ma place de travail soit toujours correctement aménagée et entretenue d'une façon appropriée.</p> <p>Je me conforme aux instructions d'organisation du travail à la place dont je dispose. (C3)</p>	<p>1.2.3.2 Aménagement de la place de travail Les créatrices de tissu veillent, avec des moyens auxiliaires adéquats, à ce que la place de travail dont elles disposent dans le cadre du CI soit toujours correctement aménagée et entretenue d'une façon appropriée. (C3)</p>
<p>1.2.3.3 Dossier de formation Les créatrices de tissu présentent la structure, le bien-fondé et les objectifs du dossier de formation (C2)</p>	<p>1.2.3.3 Dossier de formation J'établis consciencieusement un dossier de formation selon les instructions reçues. Je discute régulièrement de ce dossier de formation avec mon supérieur. (C3)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3 Objectif général – Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l’environnement et entretien

Les mesures personnelles et générales préventives portant sur la sécurité, ainsi que sur la protection de la santé, la protection contre les incendies et la protection de l’environnement ont une importance fondamentale pour les créatrices de tissu: elles visent à protéger les collaborateurs, l’entreprise, les clients ainsi que les objets contre des conséquences négatives.

Les créatrices de tissu se comportent de manière exemplaire au travail en ce qui concerne la sécurité, la santé et la protection de l’environnement. Elles appliquent, consciencieusement et d’elles-mêmes les prescriptions légales et les règlements de l’entreprise.

1.3.1 Objectif particulier – Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé

Les créatrices de tissu sont conscientes des sources de danger au travail. Elles les identifient, garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé et appliquent d’elles-mêmes les mesures adéquates.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.3.1.1 Prescriptions Les créatrices de tissu détaillent les sources de danger pour leur santé et anticipent les conséquences possibles selon les recommandations de l’UTA. (C2)⁹</p>	<p>1.3.1.1 Prescriptions Je suis capable de reconnaître les sources de danger pour ma santé et d’anticiper les conséquences possibles selon les recommandations de l’UTA.⁹</p> <p>Je respecte les règles et dispositions en vigueur dans l’entreprise. (C5)</p>	<p>1.3.1.1 Prescriptions Les créatrices de tissu sont capables de reconnaître les sources de danger pour leur santé et d’anticiper les conséquences possibles selon les recommandations de l’UTA.⁹</p> <p>Elles respectent les règles et dispositions en vigueur dans le cadre du CI. (C5)</p>
<p>1.3.1.2 Prévention Les créatrices de tissu nomment les mesures appropriées de prévention d’accidents au travail. (C1)</p>	<p>1.3.1.2 Prévention Je respecte rigoureusement les modes d’emploi des machines utilisées dans l’entreprise.⁹</p> <p>J’applique consciencieusement les prescriptions des fabricants. En cas de doute, je m’adresse à mon supérieur. (C3)</p>	<p>1.3.1.2 Prévention Les créatrices de tissu respectent rigoureusement les modes d’emploi des machines utilisées.⁹</p> <p>Elles appliquent consciencieusement les prescriptions des fabricants. En cas de doute, elles s’adressent à la responsable du CI. (C3)</p>

⁹ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

<p>1.3.1.3 Mesures Les créatrices de tissu détaillent les mesures possibles visant la protection de leur personne et de leur environnement selon les recommandations de l'UTA. (C2)¹⁰</p>	<p>1.3.1.3 Mesures Je protège, par des mesures appropriées, mon appareil locomoteur et mon ouïe ainsi que ceux de mes collaborateurs selon les prescriptions reçues. (C3)¹⁰</p>	<p>1.3.1.3 Mesures Les créatrices de tissu protègent, par des mesures appropriées, leur appareil locomoteur et leur ouïe et prennent aussi soin de la santé de leurs collaborateurs. (C3)¹⁰</p>
	<p>1.3.1.4 Premiers secours J'explique comment je dois me comporter en cas de blessures ou d'accident. (C2)</p>	<p>1.3.1.4 Premiers secours Les créatrices de tissu expliquent comment elles doivent se comporter en cas de blessures ou d'accident. (C2)</p>

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.6 Civilité et attitude

3.7 Résistance au stress

¹⁰ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

1.3.2 Objectif particulier – Garantir la protection de l’environnement		
<p>Les créatrices de tissu connaissent l’importance et la valeur de la protection de l’environnement. Elles sont capables d’analyser et d’évaluer les principaux champs d’action qui se présentent dans leur domaine et d’appliquer des mesures appropriées visant la protection de l’environnement.</p>		
Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.3.2.1 Normes légales Les créatrices de tissu expliquent par des exemples les dispositions légales relatives à la protection de l’environnement. Elles en montrent les conséquences pour leur travail. (C2)</p>	<p>1.3.2.1 Normes légales J’applique consciencieusement dans mon travail les normes légales et les prescriptions de mon entreprise relatives à la protection de l’environnement. (C3)</p>	
	<p>1.3.2.2 Protection de l’environnement dans l’entreprise J’applique correctement et consciencieusement, au quotidien, les principes de protection de l’environnement en vigueur dans l’entreprise. (C3)</p>	<p>1.3.2.2 Protection de l’environnement dans le CI Les créatrices de tissu appliquent d’elles-mêmes les principes de protection de l’environnement dans le cadre du CI, conformément aux prescriptions. (C3)</p>
	<p>1.3.2.3 Utilisation des matériaux et substances J’évite de faire des déchets, réduis leur quantité, les élimine ou les recycle de manière conséquente et correctement, conformément aux normes légales et aux prescriptions de mon entreprise. (C3)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.3 Objectif particulier – Assurer l’entretien

Les créatrices de tissu reconnaissent le bien-fondé du nettoyage et de la maintenance des installations, métiers à tisser et outils et effectuent ces travaux avec soin.

Objectifs évaluateurs Ecole professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
	1.3.3.1 Maintenance Je procède à des travaux d’entretien des installations, outils et métiers à tisser, conformément aux prescriptions de l’entreprise. (C3)	1.3.3.1 Maintenance Les créatrices de tissu procèdent à des travaux d’entretien des installations, outils et métiers à tisser, conformément aux prescriptions du CI. (C3)
	1.3.3.2 Nettoyage J’utilise les produits de nettoyage comme il se doit, avec parcimonie, en respectant le dosage et l’environnement. (C3)	1.3.3.2 Nettoyage Les créatrices de tissu utilisent les produits de nettoyage comme il se doit, avec parcimonie, en respectant le dosage et l’environnement. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

2 Compétences méthodologiques

Les **compétences méthodologiques** rendent les créatrices de tissu aptes à exécuter un travail ordonné et planifié, à faire un usage écologique des matériaux, à employer à bon escient les moyens auxiliaires et à s'acquitter de leurs tâches sans perdre de vue leurs objectifs, grâce à une bonne organisation personnelle de leur travail.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Pouvoir s'acquitter des tâches et des problèmes professionnels suppose une technique de travail claire et systématique. Pour cette raison, les créatrices de tissu utilisent avec soin les matériaux, moyens auxiliaires, outils et ustensiles et garantissent un déroulement rationnel de leur travail. Elles en planifient les étapes et travaillent de manière efficace, sans perdre de vue leurs objectifs.

2.2 Approche et action axées sur la qualité

La garantie d'une qualité optimale joue un rôle déterminant dans le succès de l'entreprise. Les créatrices de tissu sont conscientes de l'importance de la qualité, comprennent ces enjeux et agissent en conséquence.

2.3 Stratégies d'apprentissage

L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour pouvoir répondre aux exigences en perpétuelle mutation imposées dans le domaine professionnel et pour pouvoir continuer à évoluer. Les créatrices de tissu en sont conscientes et développent des stratégies qui leur permettent d'apprendre avec plaisir, satisfaction et efficacité et qui les renforcent dans leur apprentissage individuel.

2.4. Approche et action créatives et expérimentales

Les créatrices de tissu doivent être ouvertes à la nouveauté et aux idées non-conventionnelles. Ainsi, leur action créative leur permet de participer à la mise en œuvre de solutions novatrices dans leur domaine de travail. Elles expérimentent des matériaux, structures, formes, couleurs et techniques et transposent dans leurs activités les connaissances ainsi acquises.

2.5 Techniques de présentation

Le succès de vente est essentiellement déterminé par la manière dont les projets et produits sont présentés à la clientèle. Les créatrices de tissu présentent leurs tissus de façon à favoriser la vente, dans l'intérêt de l'entreprise et de manière à satisfaire la clientèle. Elles y affirment leur personnalité de manière convaincante.

2.6 Comportement écologique¹

Un comportement écologique est désormais indissociable du quotidien professionnel, p. ex. en veillant à ne pas gaspiller les ressources en énergie et en matériaux de l'entreprise ou bien à éliminer de manière appropriée les substances chimiques et auxiliaires. Les créatrices de tissu sont disposées à appliquer consciencieusement des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, à identifier et exploiter les potentiels d'amélioration. Elles utilisent les appareils et les machines en veillant à l'efficacité énergétique et évitent leur fonctionnement inutile.¹¹

¹¹ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

3 Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** rendent les créatrices de tissu aptes à gérer avec assurance la communication interne et les situations qui surgissent au sein d'une équipe et à soigner les relations interpersonnelles. Elles renforcent ainsi leur personnalité et sont disposées à travailler à leur propre évolution.

3.1 Autonomie et responsabilité

Les créatrices de tissu sont coresponsables des processus au sein de l'entreprise. Elles sont disposées à prendre des décisions dans leur domaine d'activités, à apporter d'éventuelles améliorations et à agir consciencieusement, par rapport à elles-mêmes, à l'entreprise et à l'environnement.¹²

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

Il est nécessaire de s'adapter à l'évolution des besoins et des circonstances. Les créatrices de tissu en sont conscientes et sont disposées à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et un nouveau savoir-faire, donc à apprendre tout au long de leur vie. Elles sont ouvertes aux changements, les abordent avec un esprit créatif, augmentent ainsi leur capacité concurrentielle sur le marché du travail et affirment leur personnalité.

3.3 Capacité à communiquer

Une aisance de communication dans les contacts avec la clientèle, les supérieurs et collaborateurs est primordiale. Les créatrices de tissu sont capables de se mettre à la place d'autrui, elles sont ouvertes au dialogue. Elles assimilent les règles d'une communication réussie, verbale et non verbale et les appliquent de manière réfléchie, dans l'esprit de l'entreprise.

3.4 Capacité à gérer des conflits

Lorsque des personnes dont les conceptions et opinions divergent sont amenées à se rencontrer dans leur quotidien professionnel, des situations conflictuelles peuvent surgir. Les créatrices de tissu en sont conscientes et réagissent dans pareils cas avec calme et pondération. Elles font face à la situation, acceptent d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.5 Aptitude au travail en équipe

Il est possible de résoudre seul ou en groupe les tâches professionnelles. Les créatrices de tissu sont capables de travailler en équipe de façon efficace et en suivant les objectifs. Elles se montrent coopératives avec leurs supérieurs et collaborateurs et suivent les règles générales qui régissent une bonne collaboration.

3.6 Civilité et présentation

Les clients, supérieurs et collaborateurs ont des attentes variées en termes de courtoisie et de comportement. Les créatrices de tissu sont conscientes de l'effet produit par leur comportement et s'expriment de façon convenable et aimable. Elles sont ponctuelles, soignées, fiables et portent une tenue vestimentaire adéquate.

3.7 Résistance au stress

Les divers processus de travail et tâches exigent beaucoup d'efforts de la part des collaborateurs et pèsent différemment sur chacun. Les créatrices de tissu sont capables de gérer le stress que leur imposent les délais et le stress personnel en appréhendant les tâches qui leur incombent avec calme et pondération, mais avec détermination, et de rester maître de la situation dans les moments critiques. Si nécessaire, par solidarité avec l'équipe et dans l'intérêt de l'entreprise, elles sont prêtes à assumer une charge de travail extraordinaire.

¹² Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

B Tableau des cours de l'école professionnelle

L'enseignement de la formation professionnelle peut être découpé en blocs de cours. Deux leçons de sport sont données chaque semaine de cours.

Domaine d'enseignement	1ere année	2ème année	3ème année	Total
Conception et planification de commandes et de projets	170	170	170	510
Réalisation de commandes et de projets	70	70	70	210
Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et entretien (leçons entre parenthèses)	(dont 10)	(dont 10)	(dont 10)	(dont 70)
Total enseignement des connaissances professionnelles	240	240	240	720
Enseignement de la culture générale	120	120	120	360
Sport	40	40	40	120
Total des leçons	400	400	400	1200

C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1. But

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire. La fréquentation des cours est obligatoire pour toutes les personnes en formation.

2. Entité responsable

La responsabilité des cours incombe à l'UTA (Union pour le Tissage Artisanal).

3. Organes

Les organes concernés par les cours sont:

- a. la commission de surveillance
- b. les commissions des cours ; une représentation des cantons est prévue au sein de la commission des cours. Le canton d'implantation et l'école professionnelle disposent d'une représentation appropriée au sein de la commission des cours.
- c. les centres de CI ou les lieux de formation comparables

4. Durée, calendrier et contenus

4.1 Les cours interentreprises durent :

- pour la première année de formation (cours 1) 5 journées de 8 heures
- pour la deuxième année de formation (cours 2) 5 journées de 8 heures
- au cinquième semestre (cours 3) 5 journées de 8 heures

4.2 Les cours interentreprises suivent les lignes directrices et la structure suivantes :

Lignes directrices

Dans les trois cours, les compétences professionnelles en matière de conception, planification et réalisation sont systématiquement structurées, étendues et approfondies selon le principe spiroïdal. Dans chaque cours, le tissage expérimental est pris en considération en fonction du niveau. Les personnes en formation documentent de façon aisément compréhensible leurs processus et les résultats issus de chaque cours.

Les compétences liées aux objectifs évaluateurs dans l'objectif particulier 1.2.3 (processus de travail personnels) et dans l'objectif général 1.3 (sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, entretien) sont enseignées dans tous les cours en fonction du niveau considéré.

Structure des cours

Cours 1, 5 journées, 1ère année de formation professionnelle

Dans le cours 1, un métier à tisser est entièrement monté pour être prêt à fonctionner et des tissus simples sont tissés. Les personnes en formation connaissent tout le processus de travail et sont ainsi rapidement opérationnelles en entreprise.

Les personnes en formation disposent des compétences suivantes sous instructions :

- Connaissance des armures de base
- Transformation de différents matériaux
- Montage d'un métier à tisser/tissage (tout le processus de travail)
- Tissage expérimental
- Protection de la santé, sécurité au travail et premiers secours¹³

Cours 2, 5 journées, 2ème année de formation

Dans le cours 2, la conception et la planification des mandats et projets exécutés sous instructions occupent une place centrale et le savoir-faire manuel est renforcé.

Les personnes en formation disposent des compétences suivantes :

- Confection et modification d'armures (à la main ou à l'aide du logiciel de conception des tissus)
- Analyse de tissus
- Conception
- Evaluation et présentation de projets
- Calculs en rapport avec la profession
- Transformation de différents matériaux
- Montage en toute autonomie d'un métier à tisser/tissage
- Tissage expérimental
- Connaissance/exécution des travaux de finition sous instructions

Cours 3, 5 journées, 5ème semestre

Dans le cours 3, les aptitudes techniques ainsi que la conception et la planification des commandes et projets sont exercées de façon autonome en s'appuyant sur des projets concrets et les résultats doivent être présentés de manière convaincante.

Les personnes en formation disposent en toute autonomie des compétences suivantes :

- Confection et modification ciblée d'armures et d'armures dérivées (à la main ou à l'aide du logiciel de conception des tissus)
- Analyse de tissus
- Conception
- Evaluation et présentation de projets
- Développement et présentation d'une idée de produit et de ses possibilités de vente

- Calculs corrects en rapport avec la profession
- Utilisation réfléchie de différents matériaux
- Montage en toute autonomie d'un métier à tisser/tissage
- Tissage expérimental (matériaux et méthodes de traitement après-tissage différents)
- Connaissance/exécution des travaux de finition

5. Evaluation

Chaque cours interentreprises est évalué dans un certificat de compétence. Ce procédé est détaillé dans les directives sur les cours interentreprises.

¹³ Introduit le 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

D Procédure de qualification

1. Organisation

- La procédure de qualification se déroule dans une entreprise formatrice, dans une autre entreprise appropriée ou dans une école professionnelle. Un poste de travail est assigné à la personne en formation et les équipements nécessaires, en parfait état, sont mis à sa disposition.
- Le matériel que la personne en formation doit prendre avec elle est indiqué dans sa convocation à l'examen.
- Des directives relatives à l'examen peuvent être remises au préalable.

2. Domaines de qualification

2.1 Travail pratique

Le domaine de qualification travail pratique est vérifié comme TPI d'une durée de 60 à 80 heures, en vertu des « Directives relatives aux TPI » édictées par l'OFFT et des directives de l'UTA propres à la profession. Les positions pondérées d'appréciation comprennent, chacun, les objectifs évaluateurs fixés par l'entreprise et par les cours interentreprises, grâce auxquels les compétences professionnelles ainsi que les compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont développées dans les divers processus de travail.

Positions du domaine de qualification travail pratique en forme de TPI ¹⁴

Positions (avec sous-positions)	Note	Pondération
1. Produit		
1.1. Créer et planifier	1x	} 60%
1.2. Réaliser	1x	
2. Documents		
2.1. Documentation	1x	} 20%
2.2. Journal de travail	1x	
3. Présentation et entretien professionnel	1x	20%

¹⁴ Introduit le 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

2.2 Connaissances professionnelles

Dans ce domaine de qualification, on vérifie par un examen écrit d'une durée de 3 heures la réalisation des objectifs évaluateurs fixés par l'enseignement des connaissances professionnelles. Le domaine de qualification comprend :

- Point d'appréciation 1: Conception et planification de commandes et de projets (compte 67%)¹⁵
- Point d'appréciation 2: Réalisation de commandes et de projets (compte 33%)¹⁵

2.3 Note d'expérience – selon l'art. 20 de l'ordonnance sur la formation professionnelle

2.4 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification « Culture générale » est régi par l'ordonnance de l'SEFRI sur les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Appréciation

Les conditions de réussite, le calcul et la pondération des notes sont régis par l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

¹⁵ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1.1.2011.

Berne, 26. Mai 2010

Union suisse pour le Tissage Artisanal UTA

La Présidente: Anna Leutert

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon l'art. 10, alinéa 1, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale des créatrices et créateurs de tissu CFC du .

Berne, 26. Mai 2010

OFFICE FEDERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

La directrice: Ursula Renold

Adaptations dans le plan de formation

Les adaptations du 6 septembre 2017 entrent en vigueur le 1er janvier 2018 et sont valables pour toutes les personnes qui commencent leur formation à partir de 2018.

Partie/Page	Sujet
1. Profil professionnel, e. Entretien/ p. 3	Elargissement du profil professionnel à l'économie d'énergie.
A/p. 13	L'objectif évaluateur concernant l'analyse de tissu est enseigné aux trois lieux de formation.
A/p. 14	Ojectif général 1.1.3.11: adaptation du niveau C
A/p. 20	Complément de l'objectif particulier 1.2.2: par une nouvelle compétence méthodologique « comportement écologique »
A/p. 22-24	Nouvelle formulation des objectifs généraux 1.3.1.1, 1.3.1.2, 1.3.1.3
2. compétences méthodologiques/p 25	2.6, comportement écologique: complété par le thème de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique
3. compétences sociales et personnelles/p. 26	3.1 Autonomie et responsabilité : Complément du concept
C/p. 29	Complément: Enseignement en protection de la santé, sécurité au travail et premiers secours au cours 1
D/p. 31	Définition des positions du TPI avec pondération
D/p. 31	Connaissances professionnelles: La pondération des positions a été adaptée.
Annexe/ p.35	L'annexe 1 a été actualisée, complétée par les documents « recommandations de l'UTA pour la protection de la santé et la sécurité au travail » et « recommandations de l'UTA- métiers apparentés ».

TEXTILFORUM / Union pour le Tissage Artisanal

Winterthur, 11 août 2017

La présidente: Marianne Gysi

L'adaptation du plan de formation est approuvée par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Bern, 6 septembre 2017

Secrétariat d'Etat à la Formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Jean- Pascal Lüthi

Responsable département formation professionnelle initiale et maturités

Annexe au plan de formation

Liste de la documentation de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale¹⁶

Document	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale « créatrice de tissu / créateur de tissu CFC »	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (http://www.sefri.admin.ch/) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (http://www.bundespublikationen.admin.ch/)
Plan de formation « créatrice de tissu / créateur de tissu CFC »	Secrétariat TEXTILFORUM / IGW/UTA Gabelrütteweg 25 3323 Bärswil téléphone : 077 482 03 99 info@forumtextile.ch www.forumtextile.ch
Recommandations de TEXTILFORUM concernant la protection de la santé et la sécurité au travail	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Recommandations de TEXTILFORUM Professions apparentées	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Classeur de formation, contenu: - Programme de formation pour l'entreprise - Dossier de formation - Directives relatives au dossier de formation - Enseignement des armures (vue d'ensemble) - Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final - Installation minimum de l'entreprise - Rapport de formation	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Installation minimum de l'entreprise formatrice	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Plan d'études pour les cours interentreprises	TEXTILFORUM-IGW/UTA
Plan d'études pour l'enseignement des connaissances professionnelles	TEXTILFORUM-IGW/UTA

¹⁶ Version du 6 septembre 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018

Rapport de formation	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière Maison des cantons, Speichergasse 6 CP 583 3000 Berne 7 www.sdbb.ch
Formulaire de note	SDBB CSFO

Glossaire des termes importants

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle (2 ans de formation professionnelle initiale)
CFC	Certificat fédéral de capacité (3 ou 4 ans de formation professionnelle initiale)
Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité « Créatrice de tissu/créateur de tissu CFC »	La commission suisse pour le développement professionnel et la qualité est chargée d'adapter le plan de formation aux développements économiques, technologiques et didactiques et propose à l'OFFT et aux cantons les modifications qui s'imposent
Compétence	La compétence est l'aptitude, démontrable, d'une personne à planifier, exécuter, contrôler des commandes caractéristiques de sa profession et de les évaluer
Compétences méthodologiques	Les compétences méthodologiques sont indispensables à une bonne organisation du travail et de l'apprentissage, à un travail bien ordonné et planifié et à une utilisation judicieuse des moyens auxiliaires de travail. Elles sont développées avec les objectifs évaluateurs dans les trois lieux de formation
Compétences professionnelles	Les compétences professionnelles permettent de répondre à des exigences techniques, par exemple façonner des matériaux appropriés au tissage, planifier des commandes ou faire fonctionner des métiers à tisser. Ces compétences sont concrétisées sur trois plans par des objectifs généraux, particuliers et évaluateurs
Compétences sociales et personnelles	Les compétences sociales et personnelles aident les personnes en formation à faire face, avec calme et maîtrise de soi, à des situations conflictuelles qui surgissent dans leur communication avec les autres ou leur travail au sein d'une équipe, qu'il s'agisse de leurs contacts avec des supérieurs, collaborateurs, clients ou autorités. Ces compétences sont développées avec les objectifs évaluateurs techniques dans les trois lieux de formation

Contrôle de compétence	Les compétences acquises par les personnes en formation dans les cours interentreprises sont évaluées et consignées dans des contrôles de compétence. A la fin du cours, les contrôles de compétence sont établis par la personne responsable du CI, discutés avec la personne en formation puis remis à l'entreprise formatrice. L'établissement et les contenus des contrôles de compétence sont stipulés dans les directives relatives à la procédure de qualification
Coopération des lieux de formation	La coopération des lieux de formation désigne l'harmonisation des mesures de formation sur le plan de la durée et du contenu prises dans les lieux de formation que sont l'entreprise, les cours interentreprises et l'école professionnelle. Elle est planifiée et assurée par le plan d'études standard pour l'entreprise, le plan d'études standard pour les cours interentreprises et le plan d'études standard pour l'enseignement des connaissances professionnelles
Cours interentreprises	Les cours interentreprises (CI) qui s'ajoutent, en tant que troisième lieu de formation, à l'entreprise formatrice et à l'école professionnelle, transmettent des aptitudes fondamentales et des connaissances pratiques de la profession. Les cours interentreprises complètent ainsi la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire
Culture générale	Part de la formation scolaire ; comprend les domaines d'études « langues et communication » ainsi que « société »
Domaine de qualification	Un domaine de qualification est un élément de la procédure de qualification. Il en existe trois : - travaux pratiques (ici sous forme d'un TPI) - connaissances professionnelles - culture générale
Dossier de formation et dossier des prestations	Le dossier de formation et le dossier des prestations forment un recueil de documents très importants pour la planification, la gestion, l'évaluation de la formation professionnelle initiale et la réflexion qui en découle. Le dossier de formation et le dossier des prestations documentent les progrès d'apprentissage faits dans les trois lieux de formation et permettent de préparer les entretiens d'évaluation dans l'entreprise

Formation à la pratique professionnelle	La formation à la pratique professionnelle est acquise dans l'entreprise formatrice ou dans le cadre d'un réseau d'entreprises formatrices
Formation scolaire	La formation scolaire englobe la connaissance de la profession, la culture et le sport. La formation scolaire est dispensée dans les écoles professionnelles
LFPr (loi sur la formation professionnelle)	Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle
Niveaux de taxonomie (niveaux C)	L'indication des niveaux de taxonomie donnée pour les objectifs évaluateurs dans les trois lieux de formation sert à mettre en évidence le niveau d'exigence de ces objectifs. On distingue les six niveaux de compétence ci-après (C1 à C6) qui expriment un niveau de prestation différent : <ul style="list-style-type: none"> - Restituer un savoir (C1) - Comprendre (C2) - Appliquer (C3) - Analyser (C4) - Synthétiser (C5) - Evaluer, noter (C6)
Objectifs évaluateurs	Les objectifs évaluateurs traduisent en action concrète les objectifs particuliers, action concrète que les personnes en formation doivent assumer dans les trois lieux de formation Les objectifs évaluateurs représentent les compétences professionnelles acquises dans les trois lieux de formation et dont les personnes en formation doivent disposer au terme de leur formation.
Objectifs généraux	Les domaines thématiques et les domaines de compétences traités par la formation sont décrits sous une forme générale par les objectifs généraux qui spécifient leur importance pour la formation
Objectifs particuliers	Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent des positions, attitudes ou qualités comportementales prioritaires des personnes en formation
OFPr (ordonnance sur la formation professionnelle)	Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (OFPr)	<p>Base légale de toute formation professionnelle initiale, ici celle de créatrice de tissu / créateur de tissu CFC. Cette ordonnance définit les éléments fondamentaux de la profession sur le plan matériel et formel, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profil de la profession - compétences professionnelles - compétences méthodologiques - compétences personnelles et sociales - conditions d'admission et de formation - organisation des lieux de formation - procédure de qualification - mission / statut du plan de formation - Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité instituée pour la formation initiale de créatrice de tissu et créateur de tissu CFC <p>Ces éléments fondamentaux sont concrétisés dans le → plan de formation</p>
OrTRa	<p>Organisation du monde du travail, ici TEXTILFORUM / IGW/UTA, qui s'occupe des questions liées à la formation professionnelle</p>
Personne en formation	<p>« Personne en formation » est le nouveau terme qui désigne désormais l'« apprenante » et l'« apprenant » selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle</p>
Plan de formation	<p>Document dans lequel sont concrétisés les points essentiels stipulés dans → l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Y figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les compétences professionnelles avec des objectifs généraux, particuliers et évaluateurs - les compétences méthodologiques - les compétences personnelles et sociales - le tableau des cours de l'école professionnelle - la répartition des cours interentreprises sur le plan de la durée et du contenu - la procédure de qualification - un aperçu d'autres documents importants relatifs à la formation professionnelle

Procédure de qualification	La procédure de qualification vise à démontrer que la personne en formation dispose des compétences stipulées dans le plan de formation. Une procédure de qualification réussie est la condition à accomplir pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation Centre de compétence de la Confédération pour la formation professionnelle
TPI	Travail productif individuel Examen pratique effectué en entreprise sur la base de la commande d'un client